

Formation professionnelle

Maîtriser le cadre légal de la filière musicale

3 jours, 21 heures

9h30-13h/14h-17h30

1 155 € HT / stagiaire - Tarif applicable pour une prise en charge par un organisme financeur. Dans le cas d'un financement personnel, nous contacter.

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact · Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

Présentation

Cette formation propose aux artistes musicien·nes d'acquérir des connaissances précises sur les aspects juridiques qui sous-tendent la filière musicale. La maîtrise de la connaissance de l'écosystème de la filière musicale - environnement, obligations légales, droit du travail - permet ainsi de développer ses projets plus efficacement et en toute légalité.

Public / Prérequis

Profil : artiste musicien·ne/chanteur·euse professionnel·le ou en voie de professionnalisation.

Prérequis : aucun.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier les modalités de participation adaptées.

Compétences visées

À l'issue de la formation le·la stagiaire sera capable de :

- identifier les différents acteur·rices de la filière et leurs interactions respectives,
- appréhender le secteur des musiques actuelles d'un point de vue légal.

Un entretien téléphonique préalable vous sera proposé afin de vérifier la bonne adéquation entre votre projet de formation et les compétences visées.

Objectifs

- Comprendre le cadre légal de l'activité du·de la musicien·ne.
- Identifier les conventions collectives.
- Comprendre le régime des intermittent·es du spectacle : droits et obligations.
- Identifier les différents métiers de la musique (éditeur·rice, tourneur·neuse, distributeur·rice...)

Programme

1^{er} jour

- Accueil des stagiaires et présentation de la formation.
- L'écosystème des musiques actuelles
- Les différents métiers de la musique (éditeur·rice, tourneur·euse, distributeur·rice...).
- Évaluation des acquis de la séance.

2^e jour

- Accueil des stagiaires.
- Obligations, contraintes et logiques de fonctionnement du secteur professionnel du spectacle vivant.
- Travaux pratiques en sous-groupes de résolution d'une étude de cas proposée par la formatrice.
- Évaluation des acquis de la séance.

3^e jour

- Accueil des stagiaires.
- Le droit du travail dans les entreprises de spectacle.
- Travaux pratiques en sous-groupes de résolution d'une étude de cas proposée par la formatrice.
- Évaluation des acquis de la formation et bilan.

Formatrices

La formation « Maîtriser le cadre légal de la filière musicale » est assurée par Baïny Diakité, administratrice générale à Trempo et Chloé Nataf, responsable du pôle Musiques et Transitions à Trempo.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec la référente handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact de la référente handicap : typhaine@trempo.com

Modalités d'évaluation

- Travaux pratiques
- Questionnement direct

Une attestation de fin de formation mentionnant l'évaluation des connaissances acquises au cours de la session est remise à chaque participant·e assidu·e.

Chiffres clés

En 2025, les stagiaires ayant répondu à notre enquête ont donné une note de 9,3/10 à cette formation.

Processus d'inscription

1. Contactez-nous pour prendre un rendez-vous téléphonique. Nous vérifierons la bonne adéquation entre votre projet de formation et les compétences visées ainsi que les modalités de prise en charge.
2. Une fois ces éléments vérifiés, nous vous ferons parvenir un questionnaire permettant de recenser vos attentes et de réaliser une évaluation plus précise de vos compétences en amont de la formation.
3. Vous recevrez ensuite un devis et un contrat de formation professionnelle à nous retourner complété et signé.
4. Quelques jours avant la formation, vous recevrez une convocation vous transmettant l'ensemble des informations pratiques nécessaires à votre venue.